

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321  
Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1173<sup>E</sup> RÉUNION

14 SEPTEMBRE 2023  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1173 (2023)

COMMUNIQUÉ



## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1173<sup>e</sup> réunion tenue le 14 septembre 2023 sur la situation en Somalie et les opérations de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS)**

### Le Conseil de paix et de sécurité,

**Rappelant** toutes ses décisions et déclarations antérieures sur la situation en Somalie et sur ATMIS, notamment le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1143 \(2023\)](#)] adopté à sa 1043<sup>e</sup> réunion tenue le 7 mars 2023, le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1123 \(2023\)](#)] adopté à sa 1023<sup>e</sup> réunion tenue le 30 novembre 2022 et le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1068 \(2021\)](#)] adopté à sa 1068<sup>e</sup> réunion tenue le 8 mars 2022, ainsi que la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies qui a autorisé la reconfiguration de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et la résolution 2687 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies ;

**Réaffirmant** la solidarité de l'UA avec le Peuple et le Gouvernement fédéral de Somalie dans leurs aspirations à une paix durable, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité, qui bénéficieront à la région de la Corne de l'Afrique et au continent dans son ensemble, **réaffirmant également** l'engagement indéfectible de l'UA à respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de la Somalie ;

**Notant** les remarques d'ouverture de S.E. l'Ambassadeur Churchill Ewumbue Monono, Représentant permanent de la République du Cameroun auprès de l'UA et Président du Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour le mois de septembre 2023, les remarques de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, la communication de S.E. l'Ambassadeur Souef Mohamed El-Amine, Représentant spécial du Président de la Commission pour la Somalie et Chef de l'ATMIS, **notant** également les déclarations des représentants du Gouvernement fédéral de Somalie, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), et des Nations Unies (ONU) ;

### Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. **Félicite** le Gouvernement fédéral de Somalie (GFS) pour les initiatives qu'il continue de prendre en vue de s'approprier et de diriger pleinement les processus de stabilisation et de réconciliation de la Somalie, en particulier dans les zones libérées, et **salue** la coopération soutenue entre le GFS et les États membres fédéraux, marquée par la tenue de réunions régulières du Conseil consultatif national (CCN), présidé par S.E. Hassan Sheikh Mohamud, Président de la République fédérale de Somalie ;
2. **Félicite** S.E. Hassan Sheikh Mohamud, Président de la République fédérale de Somalie, pour ses efforts soutenus et son soutien à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) et à la Commission de l'UA, afin de continuer à contribuer à la stabilisation et à la protection de l'intégrité territoriale du pays contre les assauts d'Al-Shabaab, **appelle** le GFS à consulter la Commission de l'UA sur toute décision nationale ayant une incidence sur le personnel de l'ATMIS ;
3. **Salue** le rapport de l'évaluation technique conjointe (JTA) faisant état de l'évaluation de l'impact de la Phase I du retrait, notamment l'évaluation de la menace, les résultats obtenus par

l'ATMIS, les enseignements tirés, les besoins de financement, le plan détaillé, le calendrier de la phase 2 du retrait, ainsi que les conséquences du retrait de 3 000 soldats de l'ATMIS d'ici le 30 septembre 2023, **et félicite** le Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) et l'ATMIS pour la réussite de la réalisation de la JTA, en collaboration avec d'autres partenaires et parties prenantes ;

4. **Se félicite en outre** des conclusions de la réunion du Comité de coordination des opérations militaires en Somalie (CCOM) tenue le 6 septembre 2023 sur les modalités d'achèvement de la phase 2 du processus de retrait ;

5. **Souligne** que l'évaluation de la menace établit qu'Al-Shabaab demeure la principale menace pour la paix et la sécurité en Somalie, et **se déclare préoccupé** par le fait qu'Al-Shabaab conserve une influence sur certaines principales routes d'approvisionnement, ce qui lui permet d'extorquer de l'argent aux populations par le prélèvement de taxes illégales ;

6. **Réaffirme** l'importance de consolider les acquis en matière de paix et de sécurité en Somalie et **décide**, conformément à la résolution 2628 (2022) et à la résolution 2687 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies, de retirer, sans aucune condition, 3 000 soldats de l'ATMIS d'ici au 30 septembre 2023 et ce, de manière équitable, afin d'éviter tout vide sécuritaire, **décide en outre** de retirer 851 membres du personnel de police de l'ATMIS conformément aux directives du GFS ;

7. **Souligne** la nécessité impérieuse de veiller à ce que le retrait des troupes soit entrepris de manière à ne pas laisser l'ATMIS vulnérables aux attaques et que tous les efforts soient orientés vers une protection accrue des forces de l'ATMIS pendant et après le retrait, ainsi que vers la protection des populations dans la zone d'opérations de l'ATMIS ;

8. **Rend hommage** aux pays contributeurs de troupes et de police de l'UA (PCCT/P) pour leurs sacrifices, leurs contributions et leur dévouement tout au long des dernières années en faveur de la paix en Somalie, **rend en outre hommage** à tous ceux qui ont consenti le sacrifice suprême dans le pays au service de l'humanité ;

9. **Se déclare profondément** préoccupé par les récentes attaques d'Al-Shabaab, qui ont fait plusieurs morts et détruit des installations et des infrastructures clés, ce qui montre qu'Al-Shabaab reste une menace sérieuse pour la paix et la stabilité en Somalie, **exprime sa préoccupation** quant au fait qu'Al-Shabaab pourrait exploiter toute lacune pendant ou après le retrait des 3 000 soldats de l'ATMIS si cela n'est pas fait de manière équitable ;

10. **Félicite** l'ATMIS pour sa contribution à l'affaiblissement d'Al-Shabaab, à la réduction de sa menace et à la protection des principales routes d'approvisionnement, des agglomérations et des infrastructures essentielles, y compris les aéroports et les ports maritimes ;

11. **Condamne avec la plus grande fermeté** les attaques terroristes d'Al-Shabaab contre les civils, l'ATMIS, les Forces de sécurité somaliennes et les membres du GFS, ainsi que les infrastructures du pays ;

12. **Réitère** la demande du GFS pour la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Somalie et demande que les Forces de sécurité somaliennes (FSS) soient dotées d'une puissance de feu et de ressources suffisantes pour leur permettre de réduire les menaces posées par Al-Shabaab ;

13. **Encourage** les Forces de sécurité somaliennes à redoubler encore d'efforts pour maintenir les Bases opérationnelles avancées (BOA) et sécuriser les zones desquelles les troupes de l'ATMIS se retireront ; À cet égard, **demande** aux partenaires d'accroître leur soutien aux Forces de sécurité somaliennes, notamment en consolidant la constitution de forces, avec les capacités et les structures correspondantes, en particulier le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (ISR) et l'aviation, y compris l'évacuation des blessés (CASEVAC) et l'évacuation médicale (MEDEVAC), afin d'améliorer leurs performances ;

14. **Se déclare préoccupé** par les graves problèmes humanitaires et **encourage** les Forces de sécurité somaliennes à créer des couloirs de sécurité pour l'acheminement de l'aide humanitaire, et à s'assurer que les services essentiels tels que la nourriture, l'aide médicale et les moyens de survie ne soient pas affectés ;

15. **Souligne la nécessité impérieuse** d'intégrer les forces de sécurité régionales dans les forces et institutions de sécurité somaliennes et **reconnait** l'importance d'associer les États membres fédéraux à l'ensemble du processus de retrait et à la mise en œuvre continue de l'Architecture de sécurité nationale ;

16. **Réitère en outre** sa décision sur la nécessité d'organiser une conférence des donateurs afin de soutenir le GFS dans ses efforts en matière de constitution de forces, de stabilisation du pays et de réponse aux défis humanitaires résultant à la fois de l'insécurité et des chocs liés au changement climatique, **appelle** les partenaires bilatéraux et internationaux à redoubler d'efforts pour soutenir financièrement le GFS dans ses efforts nationaux ;

17. **Demande** à la Commission de l'UA, en collaboration avec le GFS, d'entreprendre une étude pour évaluer les progrès accomplis par le GFS en matière de réformes, de constitution de forces et de préparation à la stabilisation du pays, ainsi qu'une évaluation des besoins pour déterminer le soutien nécessaire pour accompagner le GFS dans son aspiration à démanteler Al-Shabaab et à protéger l'intégrité territoriale du pays ;

18. **Demande** également au Président de la Commission d'élaborer une stratégie de retrait viable de l'ATMIS. Cette stratégie devrait intégrer des propositions relatives à la poursuite de l'engagement et du soutien de l'UA à l'égard de la Somalie après le 31 décembre 2024.

19. **Demande en outre** à la Commission de l'UA d'accélérer l'opérationnalisation du Comité ministériel de lutte contre le terrorisme de l'UA, tel que décidé par la 16<sup>e</sup> Session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, tenue le 28 mai 2022 à Malabo (Guinée équatoriale) ;

20. **Charge** la Commission de l'UA de transmettre le présent communiqué au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité des Nations Unies ; et

21. **Décide** de demeurer activement saisi de la question

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

---

PSC Supporting Bodies

PSC Secretariat

---

2023-09-14

# Communiqué of the 1173rd Meeting of the Peace and Security Council, Held on 14 September 2023, on Updated Briefing on the Situation in Somalia and the Activities of the African Union Transition Mission in Somalia (ATMIS).

Peace and Security Council

African Union Commission

---

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1956>

*Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)*